

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT-SIX NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt novembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Laetitia DAVIET, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Roland URBANEK, Didier VERDON.

Pouvoir :

*Cindy BESSEAU donne pouvoir à Marcelle TRAINÉAU
Audrey DELANOË donne pouvoir à Joël BLANCHARD
Stéphanie DELAS donne pouvoir à Claudie BARANGER
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe GUILLET
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Marie-Annick CHARRIER
Eric PAQUET donne pouvoir à Nicolas LE GOFF
Christophe ROBRETEAU donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU*

Membres élus : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 7
Excusés : 0

Secrétaire de séance : Philippe CLAUTOUR

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 - COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

EVÈNEMENT EN COURS

Salon d'automne

Ouvert jusqu'à dimanche soir.

À soutenir : les prestations des enfants de l'école de musique dimanche matin à 10h30 et 11h30.

Un grand merci à tous ceux qui soutiennent ce temps fort municipal et surtout aux bénévoles qui prennent sur leur temps libre pour assurer les permanences et permettre en particulier aux enfants de pouvoir visiter dans de bonnes conditions.

❑ ÉVÈNEMENT À VENIR

Spectacle de Noël en partenariat avec le comité de jumelage.

Spectacle de flamenco (théâtre, musique et danse). **Le Vendredi 13 décembre** à la salle de cinéma à 20 h 30, Troupe de Malpartida de Càceres sous la direction de Jesús Custodio. Convivialité avec chocolat chaud et brioche à l'issue du spectacle.

❑ AGENDA

- **Lundi 2 décembre à 14 h** : projet Jazzinate 2020.
- **Mardi 3 décembre à 18 h 30** : Commission Culturelle.
- **Lundi 9 décembre** : projet fête de la musique 2020.
- **Lundi 13 janvier 18 h 30** : projet Mardynamique 2020.

2 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

Le Bois Marie fête ses 10 ans

Le 15 Novembre, une cinquantaine de personnes, les résidents du Bois Marie et leurs familles, se sont réunies à la Salle Georges Hillairiteau pour fêter les 10 ans de la structure. L'après-midi a commencé par un spectacle suivi d'un moment convivial, où les résidents ont pu souffler les 10 bougies.

❑ AGENDA

- **Du 29 novembre au 1^{er} décembre 2019** : collecte nationale de la banque alimentaire. Il reste encore quelques permanences à pourvoir. Si vous souhaitez participer à cette bonne action, le centre Mosaïque vous donnera les disponibilités.
- **Le TELETHON 2019 : le 29 novembre à 20 heures**, 30 Concert à la salle Georges Hillairiteau avec Eclat de Rock. **Les 6-7-8 Décembre** tout un programme pendant le week-end.

3 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

❑ INFORMATIONS

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) nous a fait savoir que la Commune a été labellisée « Plan mercredi » pour ses accueils de loisirs. Il s'agit d'un label « qualité » dispensé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, en complément du Plan Éducatif De Territoire (PEDT). En Vendée, seulement 16 communes ont obtenu ce label. Nous recevrons prochainement la charte et les supports de communication officiels.

❑ ENFANCE

Données chiffrées pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dénommé la P'tite Escale qui est ouvert tous les samedis matins de 9h30 à 12h au multi accueil :

Dates	Nombre d'enfants	Nombre d'adultes	Nombre de personnes	Nombre de familles
05/10/2019	8	8	16	7
12/10/2019	7	6	13	5
19/10/2019	16	15	31	14
26/10/2019	3	4	7	3
Total octobre	34	33	67	29
09/11/2019	5	5	10	4
16/11/2019	13	12	25	11

23/11/2019				
30/11/2019				
Total mi/novembre	18	17	35	15

23 nouveaux enfants ont été accueillis dont 2 fratries de deux enfants (soit 21 familles nouvelles). Les retours des parents sont plutôt positifs depuis l'ouverture. La présence des pères sur ce lieu s'explique par davantage de disponibilités le samedi pour venir. Des échanges agréables prennent forme entre les parents, une belle dynamique naît entre les enfants.

☐ LES ASSISTANTES MATERNELLES

Au 22 novembre 2019, on compte 102 assistantes maternelles agréées sur la commune pour 353 agréments au total. Actuellement 27 agréments sont disponibles sur l'ensemble.

- 10 assistantes maternelles exercent au sein de 4 MAM de la commune :
 - Les P'tits Loulous (3 AM) ;
 - Copains Câlines (2 AM) ;
 - La Maison des Marins (3 AM) ;
 - Au Pays des Rêves (2 AM) ouverte en octobre dernier.

Moyenne d'âge des AM agréées sur le territoire d'Aizenay		
	Nombre d'AM	% sur total AM
<30 ans	3	2,8 %
30/44 ans	28	26,4 %
45/54 ans	36	34,0 %
55/59 ans	24	22,6 %
60 ans et +	15	14,2 %
Total	106	

Les structures collectives :

- 1 micro crèche : les P'tits Drôles ;
- 1 multi accueil : les Petits Moineaux.

☐ ACCUEIL DE LOISIRS CHOUETTE ET CIE

Bilan des vacances de la Toussaint

Le projet de ces vacances était sur la création d'un projet commun « les arts de la scène ». Les enfants ont pu visionner leur réalisation et un court métrage a été proposé aux familles en fin de journée le jeudi 31 octobre.

La fréquentation

201 enfants (pour 150 familles) dont 98 enfants de moins de 6 ans ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les vacances de Toussaint, soit 13,56% d'augmentation par rapport à 2018 (177 enfants).

L'effectif le plus élevé : 91 enfants

L'effectif le moins élevé : 54 enfants

	Maternelle	Élémentaire	Total journée
21/10/2019	42	41	83
22/10/2019	52	39	91
23/10/2019	35	29	64
24/10/2019	44	37	81
25/10/2019	42	33	75
28/10/2019	42	41	83
29/10/2019	47	42	89
30/10/2019	25	29	54

31/10/2019	46	41	87
Totaux	375	332	707

Moyenne/jour		
Années	2018	2019
Maternel	34,00	41,67
Élémentaire	38,63	36,38
Total	72,63	78,56

☐ JEUNESSE

Bilan des vacances de la Toussaint à l'Antenne Jeunesse

	Vacances automne 2018	Vacances automne 2019
Nombre de jeunes inscrits	50	72
Volume horaires	726 h (9jours)	1097 h (9 jours)
Présence jeunes	204	279

- 92 % de jeunes sont d'Aizenay, 67 % de garçons et 33 % de filles ;
- 10/14 ans 69 % ;
- 14/17 ans 31 %.

Quelques raisons pour expliquer cette hausse :

- Très peu de familles partent sur cette période ;
- La présence d'un animateur supplémentaire (stagiaire BPJEPS) a permis d'accueillir 36 jeunes par jour ;
- Des sorties qui ont eu un grand succès (laser game, karting), location d'un car pour 36 jeunes ;
- Les créneaux d'activités libres sont toujours plébiscités par les jeunes.

☐ CITOYENNETÉ

Les 3 commissions du Conseil Municipal des Enfants, mises en place lors de la séance plénière d'ouverture, ont commencé à travailler sur le choix de leur projet respectif.

Un très grand merci à nos jeunes élus (20) qui se sont déplacés pour célébrer la Commémoration de l'armistice du 11 novembre marquant la fin de la guerre 14/18. Ils étaient fiers de porter leur écharpe tricolore en ce moment d'hommage aux soldats morts pour la France.

Ils sont tous invités à une démarche participative sur l'aménagement du centre-ville, le vendredi 6 décembre à 16h45, à la mairie en présence du maire, des élus référents et du bureau d'études.

☐ AGENDA

- **Judi 12 décembre à 14 h** salle du conseil, Séance Plénière du Comité Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- **Vendredi 13 décembre à 9 h** salle du Conseil, Séance Plénière du Conseil des Sages.
- **Conseil Municipal des Enfants :**
 - **Mardi 10 décembre à 18h** salle du Jaunay, Commission Culture/Inter Génération ;
 - **Judi 12 décembre à 18h** salle du Jaunay, Commission Sport ;
 - **Vendredi 13 décembre à 17h** salle du Jaunay, Commission Cadre de Vie.

4 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ INFORMATIONS

Vendredi 1^{er} Novembre

Avait lieu au complexe sportif de la Galerne, les randonnées de la Véloween. Organisées par Aizenay Vélo Sport, ces parcours sont désormais connus et reconnus pour leur qualité dans le monde des randonneurs. Par un temps exécrable, ce sont tout de même 9 cyclos, 159 pédestres et 526 VTT qui ont pris le départ. Les 694 participants étaient unanimes à l'arrivée, « très bon accueil », « très beaux parcours » mais « un temps de chien ». Le rendez-vous est pris pour le 1^{er} novembre 2020, avec une meilleure météo, si possible.

Samedi 16 Novembre

Comme tous les ans, Aizenay Gym a présenté son gala de gymnastique à la salle du Noroit au complexe sportif la Galerne.

Ce spectacle a été une réussite en tout point sur le thème des 4 saisons. Plus 700 spectateurs sont venus applaudir les 160 participants qui ont apprécié faire leurs démonstrations devant ce public nombreux. Sur ce thème, les gyms, les babygyms, les éveils, les zumba kids et les zumba ados, se sont éclatés à produire danse et parcours de gym... Un spectacle organisé par les responsables, les éducateurs d'Aizenay Gym sans oublier les conjoints. Cette manifestation nécessite 50 bénévoles.

Le club a tenu remercié ses partenaires et la collectivité. Aizenay Gym a décidé, cette année encore, de soutenir Véronique BRAUD dans son ascension sportive.

5 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

☐ INFORMATION

Courant novembre durant 2 jours nous avons fait le tour de la voirie rurale et des chemins pour programmer les travaux à réaliser pour 2020.

☐ AGENDA

- **mercredi 27 novembre** : réunion du comité consultatif.

6 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT ET EMPLOI

16 novembre 2019 : Célébration des 50 ans d'Aizenay Ensemble (142 adhérents). 450 personnes présentes. Chanson d'Occasion a animé la soirée.

☐ AGENDA

- **Samedi 14 décembre** : Village du Père Noël toute la journée en centre-ville.
- **Dimanche 15 décembre** : dégustation sur le marché du dimanche matin.

7 – COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE

Information sur l'avancement du projet de réhabilitation du groupe scolaire Louis Buton :

Dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe scolaire Louis Buton, le Cabinet d'Architectes LBLF présentera l'avant-projet au comité de pilotage le jeudi 12 décembre.

8 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

- **29 novembre** : plantations dans le cadre de l'opération « 8 000 arbres »

Au nom de Monsieur Loïc PERON, Président de l'AREAMS (Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social) et de Madame Valérie ARNAUDEAU, Directrice de

l'IME (Institut médico-éducatif), Monsieur Emmanuel GARNON remercie la municipalité pour l'intégration de l'IME et de ses jeunes, au même titre que toutes les écoles de la Commune. Monsieur le Maire remercie Monsieur GARNON et rajoute que c'est bien l'objectif. Monsieur le Maire souligne le travail réalisé par la structure de l'IME, et leur implication au sein des différentes activités communales, en prenant pour exemple l'œuvre du salon d'automne.

9 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

- 9 décembre : réunion à la Communauté de Commune Vie et Boulogne relative à la redevance incitative et collecte des ordures ménagères.

*

**

Monsieur Joël BLANCHARD demande à Monsieur le Maire à propos de sa décision n°217, relative à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée BC 101 pour une propriété sise Place du Champ de Foire, si cela vaut acquisition ou si celle-ci fera-t-elle l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un pouvoir direct du Maire. Ce dossier a été abordé en Commission Développement Economique. L'objectif poursuivi est de pouvoir réaliser une extension de l'auberge du Champ de Foire ou une opération de densification de l'habitat.

Monsieur Joël BLANCHARD demande à Monsieur le Maire à propos de sa décision n°245 évoquant le projet de « salle polyvalente » si cela concerne le remplacement du Mille-Club, et dans l'affirmative, s'il est possible d'en savoir un peu plus sur l'état d'avancement du projet.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a déjà été évoqué lors de la démolition de cette salle. Le cahier des charges est en cours de rédaction. Ce sera une salle quasi-équivalente, légèrement plus grande, offrant de meilleures conditions d'accueil s'agissant des sanitaires et de la kitchenette.

Monsieur Bernard PERRIN souligne que cela correspond aux besoins d'un certain nombre de personnes qui organisent de petites manifestations familiales.

Concernant le projet d'aménagement du centre-ville, les membres du groupe Avec Vous Aizenay Autrement souhaitent qu'un point d'étape complet soit fait au Conseil Municipal de décembre.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Philippe CLAUTOUR est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019 a été approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Services des Finances

1 – Construction des équipements sportifs du lycée – Création de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Dans le cadre du projet de construction du lycée, un ensemble d'équipements sportifs sera également construit, pour lesquels la commune a signé avec la Région des Pays de la Loire une convention de maîtrise d'ouvrage. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour cette opération pour un montant de 8 434 000 € TTC.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de la façon suivante :

Total de l'AP/CP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
8 434 000 € TTC	212 942,62 €	3 300 000 €	3 300 000 €	1 621 057,38 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 13 novembre 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4 et L 2311-3°,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) fixée à 8 434 000 € TTC concernant le projet de construction d'un ensemble d'équipements sportifs à proximité du lycée, selon l'échéancier prévisionnel indicatif :

Total de l'AP/CP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
8 434 000 € TTC	212 942,62 €	3 300 000 €	3 300 000 €	1 621 057,38 €

- Autorise Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service des Finances

2 – Budget principal 2019 : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'insolvabilité de plusieurs redevables, et à la demande du comptable public, des créances doivent être admises en non-valeur sur le budget de la Commune pour un montant total de 3 453,68 euros. Ces créances concernent les exercices budgétaires 2013, 2014 et 2015.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 13 novembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour la somme globale de 3 453,68 euros sur le budget Commune;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service des Finances

3 - Fixation des tarifs du Cin'Etoile pour l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 24 avril 2018 attribuant la délégation de service public pour l'exploitation des deux salles de cinéma de l'Espace Villeneuve avait également fixé les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

Il est fait part des propositions du délégataire Ciné Aizenay quant aux tarifs à appliquer en 2020.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Vu la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique au sein du pôle culturel Espace Villeneuve, notamment l'article 22 relatif aux tarifs des prestations,

Vu les propositions du délégataire Ciné Aizenay, quant aux tarifs pour l'année 2020,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 13 novembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les tarifs proposés par l'Association Ciné Aizenay, et applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	Tarifs à compter du 01/01/2020
Tarif plein	7,10 €
Tarif réduit (-18 ans, étudiants, +60 ans en semaine, demandeurs d'emploi, personne possédant une carte GIG ou GIC)	5,30€
Tarif -14 ans	4 €
Tarif réduit séances spéciales	5,30 €
Carte d'abonnement et carte comité d'entreprise	35 €
Tarif groupe (plus de 10 personnes)	6 €
Tarif CE	6 €
Tarif école et cinéma	2,50 €
Tarif collège et lycée (hors dispositif national)	3,50 €
Ma première séance	3,50 €
Tarif centre de loisirs	3,50 €
Tarif diffusion de séances de théâtre ou de concerts	15 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service des Finances

4 – Rapport annuel 2018 relatif à la qualité du service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°15 en date du 24 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel de l'Espace Villeneuve à l'Association CINE AIZENAY.

Conformément aux articles L 1411-3 et le D 2224-4 et D 2244-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'Association CINE AIZENAY a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2018 comportant notamment un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les indicateurs qui y sont présentés sont d'ordre technique et financier :

- Les indicateurs techniques concernent les variations sur les valeurs de fréquentation ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs aux recettes d'exploitation, au montant des investissements réalisés.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal. Celui-ci a été annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu les articles L 1411-3 et R141-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3131-5 du code de la Commande Publique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport annuel de l'exercice 2018 relatif au service public d'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel de l'Espace Villeneuve.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Évènementiel

5 - Spectacle « Chocolat Concert » - Fixation des tarifs

Madame Françoise MORNET informe l'assemblée qu'il convient de fixer un tarif pour le spectacle « Chocolat Concert » organisé par la Ville d'Aizenay qui se déroule chaque année à la salle les Quatre Rondes. La dégustation de chocolat sera accompagnée d'un concert.

Il est proposé de fixer le tarif par personne comme suit :

- 8 euros de 0 à 14 ans,
- 14 euros à partir de 15 ans.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du spectacle intitulé « Chocolat Concert » organisé par la Ville d'Aizenay,

Vu la proposition de tarification,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les tarifs du « Chocolat Concert » comme suit :

- 8 euros de 0 à 14 ans,
- 14 euros à partir de 15 ans.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

6 – Budget Commune 2019 – Subventions exceptionnelles 2019 aux associations sportives

Monsieur Christophe ROBRETEAU indique à l'assemblée qu'afin de promouvoir le développement des activités physiques et sportives, la commune apporte un soutien actif aux associations et clubs sportifs au travers de différents concours financiers.

Ce soutien s'exerce tout au long de l'année par :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour participation à leur activité générale ;
- l'attribution de subventions exceptionnelles pour l'organisation d'évènements et de manifestations, pour la participation à des compétitions nationales.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de compléter les subventions 2019 par l'attribution de subventions exceptionnelles selon les éléments ci-après :

Après avis de la Commission Sport qui s'est réunie le 22 octobre 2019, Monsieur Christophe ROBRETEAU propose l'attribution de subventions exceptionnelles comme suit :

CLUB/ASSOCIATION	OBJET	MONTANT DE LA SUBVENTION
AIZENAY JUDO CLUB	Aide financière pour un licencié dans le cadre des participations aux tournois nationaux et internationaux	400 €
AIZENAY BADMINTON	Participation aux Championnats de France Parabadminton pour deux licenciés	400 €
AIZENAY VELOS SPORTS	Course FFC Pass Cyclisme	600 €
AIZENAY VELOS SPORTS	Course école de cyclisme (Pré-licenciés à Minimes)	600 €
FOULEES AGESINATES	Course nature du 30 juin 2019	250 €
BMX	Challenge mondial de Zolder (1 licencié) et Coupe de France (1 licencié)	3 000 €
TOTAL		5 250 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis favorable de la Commission Sport du 22 octobre 2019 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 13 novembre 2019 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe ROBRETEAU,

Vu le Budget 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la répartition de l'enveloppe des subventions exceptionnelles allouée aux clubs sportifs selon le tableau ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service des Finances

7 – Budget Commune 2019 - Répartition du fonds de soutien 2019 aux associations sportives

Monsieur Christophe ROBRETEAU rappelle que par délibération du 18 avril 2006, la commune a créé un fonds de soutien aux associations sportives agésinates employant un entraîneur diplômé d'Etat en qualité de salarié.

Ce fonds de soutien est reversé aux clubs sportifs qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir plus de 120 licenciés d'Aizenay ;
- participer à des compétitions de niveau régional ;
- faire appel à un entraîneur diplômé d'État exerçant dans la discipline ;
- avoir signé une convention avec la commune d'Aizenay.

Pour l'année 2019, l'enveloppe attribuée au fonds de soutien est de 25 304 €.

Sur la base des critères énumérés ci-dessus, il est proposé de répartir le fonds de soutien de la manière suivante :

CLUB	Montant attribué
BASKET	4 209,00 €
GYM	9 956,00 €
JUDO	2 820,00 €
FOOT	2 942,00 €
TENNIS	5 377,00 €
TOTAL	25 304,00 €

Madame Isabelle GUÉRINEAU précise que cela concerne 10 salariés répartis sur 5 associations pour une masse salariale d'environ 170 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis favorable de la Commission Sport du 22 octobre 2019 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 13 novembre 2019 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe ROBRETEAU,

Vu le Budget 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la répartition de l'enveloppe du fonds de soutien allouée aux sections sportives selon le tableau ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service des Finances

8 – Réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement collectif des eaux usées et géoréférencement des réseaux EU/EP - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental de la Vendée

Monsieur le Maire rappelle que la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le territoire de la collectivité nécessite la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 juillet 2019, le conseil municipal avait approuvé une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de Vendée uniquement pour la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement des eaux usées.

Or, la réalisation d'un géoréférencement EU/EP permettrait en complément de cartographier l'intégralité de notre réseau en version informatique.

Le projet global est estimé à 220 000 € HT. Il peut être financé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% et par le Conseil départemental de la Vendée à hauteur de 10%.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de ces deux administrations pour le financement d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et géoréférencement des réseaux EU/EP, études préalables à la construction de la nouvelle station d'épuration, selon le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Financier	Montant TTC
Schéma directeur + géoréférencement réseaux EU/EP	264 000 €	Agence de l'Eau	110 000 €
		Département	22 000 €
		Commune	132 000 €
TOTAL	264 000 €	TOTAL	264 000 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant la délibération du 9 juillet 2019 « Construction d'une nouvelle station d'épuration - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental de Vendée pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées »,

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 13 novembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Vendée une aide financière pour le financement d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et géoréférencement des réseaux EU/EP, études préalables à la construction de la nouvelle station d'épuration,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Marchés Publics

9 – Marché de service relatif à la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement collectif des EU et géoréférencement des réseaux EU/EP - Autorisation de lancement et de signature

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement collectif des eaux usées (EU) ainsi que le géoréférencement des réseaux EU et eaux pluviales (EP) permettra de connaître avec précision l'état de nos réseaux, de prévoir une programmation pluriannuelle de travaux à réaliser et de cartographier les réseaux et d'actualiser cette base de données en fonction de travaux réalisés.

Monsieur le Maire propose de lancer un marché de service selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique, portant sur la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement collectif des EU et géoréférencement des réseaux EU/EP.

Le montant prévisionnel du marché est de 220 000,00 € HT.

Ce marché de service sera alloté comme suit :

N° DU LOT	INTITULÉ
1	Réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement collectif des eaux usées
2	Géoréférencement des réseaux EU/EP

Conformément à l'article L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer ce marché de travaux selon la procédure adaptée et de l'autoriser à signer le marché avec les entreprises qui seront retenues.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de lancer selon une procédure adaptée, un marché de service relatif à la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement collectif des EU et géoréférencement des réseaux EU/EP,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché et tout acte afférent à venir avec les entreprises qui seront retenues.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Urbanisme

10 – Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'association Handi-Espoir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AT n°320, située rue des Petits Moineaux à Aizenay.

Monsieur le Maire présente le projet de l'association Handi-Espoir dont l'objectif est de venir en aide aux personnes handicapées et à leurs familles, d'assurer l'accueil de ces personnes, d'améliorer par tous les moyens leurs conditions d'existence et de développer tous programmes favorables à leur épanouissement et au respect de leur dignité.

Le projet porté par l'association consiste en la construction de trois maisons pour trois accueillants familiaux. Chaque bâtiment permettra d'accueillir entre deux et trois personnes en situation de handicap. La composition des logements est la suivante :

- un espace famille d'accueil ;
- un espace accueil indépendant ;
- un espace commun.

Monsieur le Maire propose que soit signé un contrat de bail emphytéotique entre la collectivité et l'association Handi-Espoir pour une durée de 35 ans pour un montant annuel de 450 €.

Monsieur Emmanuel BONNEAU, Directeur Général de l'association Handi-Espoir présente le projet de l'association Handi-Espoir.

Monsieur BONNEAU explique qu'il a été sollicité par la mairie d'Aizenay pour accueillir des personnes en situation de handicap en complément du Bois Marie, de la Maisonnée et de l'EHPAD car la tranche d'âge concernée n'avait soit pas de bonne réponse à apporter soit des réponses qui n'étaient pas assez diversifiées.

Monsieur BONNEAU précise que le projet est à la phase du permis de construire.

Le projet d'Handi-Espoir est basé sur plusieurs critères : Il cherchait un lieu qui avait des atouts pour intéresser les familles accueillantes dans une commune présentant une certaine tension sur l'habitat. Il fallait garantir également que le conjoint ait un travail, donc un secteur avec une dynamique économique. De plus, il faut aussi une offre pour les familles en termes de scolarité et un accès aux loisirs. Aizenay présentait tous ses atouts.

Le projet consiste à construire trois maisons pour trois familles afin d'accueillir deux ou trois personnes vieillissantes en situation de handicap avec une sécurité, c'est-à-dire un contrat de travail avec un tiers qui a « pignon sur rue ». Handi-Espoir amène toute la prestation sur cet accueil avec une astreinte 24 heures sur 24, une intervention en cas de situation d'urgence, ou pour mettre les personnes en sécurité en cas de problème.

Les logements sont construits par un bailleur social qui est Handi-Espoir.

Handi-Espoir est également employeur et apporte des services complémentaires. Le maître mot de ce projet est l'entraide. Les familles accueillantes travaillent 258 jours dans l'année. Trois logements seront construits : la partie du rez-de-chaussée permettra d'accueillir les personnes. L'espace à l'étage est réservé aux conjoints et enfants, et la personne accueillie n'entre pas dans cette partie du logement.

Chaque logement fait 140 m² avec 75 m² pour les accueillis et le reste est un espace intime. Si la famille accueillante est en congés elle ferme le sas, et, à ce moment-là l'accueilli est pris en

charge par une autre famille grâce à ce système d'entraide. Il n'y a donc pas de solution à chercher pour l'accueilli.

Sur le site on trouve également une salle polyvalente d'environ 40 m² avec plusieurs fonctionnalités : pour la famille d'accueil qui souhaite mettre en place une activité dans la journée, pour la famille d'accueil qui a besoin de partir dans la journée les autres familles peuvent se rassembler dans cette salle avec les personnes accueillies, les accueillis qui souhaitent recevoir leurs familles. L'idée est qu'on ne privatise pas la maison de la famille d'accueil pour que l'accueilli puisse recevoir sa famille. Cette salle pourra également être mise à disposition auprès des agésinates.

Dans la conception de ce projet, Handi-Espoir a souhaité créer un effet d'ouverture et de curiosité car c'est un espace qui a vocation à s'ouvrir sur la commune. Ainsi on trouve un cheminement traversant pour rejoindre les pistes cyclables. L'ensemble du projet est accompagné par un bureau technique qui fait plus que ce qui est prévu par la RT 2020 avec un impact carbone égal à zéro, voire avec un effet positif avec photovoltaïque et arbre à vent pour produire leur propre électricité. Le petit potager est dans l'esprit des « Incroyables Comestibles » et les gens peuvent être amenés à picorer au passage.

Monsieur le Maire salue l'engagement et le travail d'Handi-Espoir. Il explique qu'il avait rencontré Monsieur BONNEAU il y a un an et demi avec le Département. Il explique également que tout lui est paru de suite plus simple depuis son arrivée car il a vu les atouts d'Aizenay. Ce projet est innovant pour Handi-Espoir et pour le territoire. On est ouvert sur le reste de la ville. Cela s'intègre avec des équipements publics à proximité avec une facilité d'insertion. Il y a également des choses intéressantes sur la construction et les économies d'énergie envisagées.

Pour Monsieur Bernard PERRIN, c'est un projet qui a plus de six ans. Il se dit très heureux de voir ce projet aboutir car il a failli ne pas voir le jour. Des gens se sont investis particulièrement pour trouver tous les obstacles possibles pour que cela ne se fasse pas. À tel point que l'on n'a pas pu construire le projet avec des bailleurs sociaux ordinaires. Pourtant cela répond à des questions fondamentales : ces parents qui surprotègent ces jeunes hommes ou femmes et qui se demandent ce qu'ils vont devenir si les parents meurent. Ils vivent dans une famille et c'est important. Ce projet va beaucoup plus loin que la Maisonnée. Monsieur Bernard PERRIN se félicite qu'Handi-Espoir ait pu être bailleur social.

Madame Marcelle TRAINÉAU ajoute qu'il y a déjà du monde à la porte.

Monsieur le Maire indique que la commune conserve une bande de terrain, afin de garder un accès pour desservir les logements et desservir également les fonds de parcelle.

À la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande si cette mise à disposition ne peut pas être gratuite, Monsieur le Maire répond que juridiquement cela n'est pas possible car cela serait considéré comme une donation.

Monsieur Emmanuel BONNEAU précise qu'il est impératif pour Handi-Espoir de déposer un dossier avant le 12 décembre pour être éligible au PLS (Prêt Locatif Social) sinon le dossier sera reporté de plusieurs mois. Ce dispositif permet de bénéficier d'un taux de TVA réduit. En termes de planification, les travaux vont démarrer en avril 2020 pour une prise de possession à la rentrée 2021.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la signature d'un contrat de bail emphytéotique pour un montant de 450 € annuel d'une durée de 35 ans avec l'association Handi-Espoir pour la parcelle section AP n°320p située impasse des Petits Moineaux,

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Urbanisme

11 – Régularisation d'une limite parcellaire rue de la Parnière

Monsieur Christophe GUILLET informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser une limite parcellaire rue de la Parnière. Il s'agit de mettre en cohérence le tracé de la voirie communale avec la parcelle section AS n°93 d'une superficie de 149 m².

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 7 octobre 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve régularisation de la limite parcelle section AS n°93 d'une superficie de 149 m²,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Services Techniques

12 – Convention SyDEV 2019.EXT.0428 – Réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication électronique route de Nantes pour le Lycée Général et Technologique et 8 logements de fonction - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication route de Nantes pour le Lycée Général et Technologique et 8 logements de fonction.

Le montant des travaux s'élève à 56 527 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 42 248 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder à l'extension des réseaux électriques et de communication électronique route de Nantes pour le Lycée Général et Technologique et 8 logements de fonction.

Vu la convention n°2019.EXT.0428 transmise par le SYDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2019.EXT.0428 relative à une opération d'une extension des réseaux électriques et communication électronique route de Nantes pour le Lycée Général et Technologique et 8 logements de fonction et fixant les modalités techniques et financières de cette opération,
- Accepte un montant total de travaux de 56 527 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 42 248 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Affaires Générales

13 – Avis pour une demande de dérogation au repos dominical en 2020 pour les commerces de détail

Madame Sandrine BELLEC explique que les commerces de détail alimentaires bénéficient d'une dérogation de droit pour ouvrir le dimanche matin jusqu'à 13h00.

En revanche pour pouvoir ouvrir le dimanche toute la journée, une dérogation municipale au repos dominical doit être accordée par arrêté du Maire pris après avis du Conseil Municipal dans les conditions suivantes :

- Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.
- La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.
- Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.
- Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La dérogation que peut octroyer le Maire doit obligatoirement bénéficier dans tous les cas à la totalité des établissements situés dans la commune se livrant au commerce de détail concerné.

Cet arrêté ne peut être pris qu'après avis du Conseil Municipal dont l'objet est de déterminer les contreparties prévues par la loi au bénéfice des salariés :

- Une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.
- Un repos compensateur équivalent en temps, égal au nombre d'heures travaillées.
- Les conditions dans lesquelles ce repos est accordé soit collectivement, soit par roulement, dans la quinzaine qui précède ou qui suit le dimanche travaillée.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable pour que les commerces de détail ouvrent toute la journée les dimanches suivants sur la Commune d'Aizenay en 2020.

- En novembre 2020 : le 29 novembre toute la journée.
- En décembre 2020 : les 6, 13, 20 et 27 décembre toute la journée.

Tous les commerces de détail sont autorisés sauf les magasins d'ameublement (arrêté préfectoral N°76.DDTMO.001 du 25 février 1976).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu l'avis favorable de la Commission Économique du 30 septembre 2019,

Vu le Code du Travail, et notamment ses articles L. 3132-12 et suivants,

Entendu l'exposé de Madame Sandrine BELLEC,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable pour que les commerces de détail ouvrent le 29 novembre toute la journée et les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 toute la journée. Tous les commerces de détail sont autorisés sauf les magasins d'ameublement (arrêté préfectoral N°76.DDTMO.001 du 25 février 1976).

- Dit qu'un arrêté du Maire fixant les contreparties prévues par la loi au bénéfice des salariés sera pris,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Ressources Humaines

14 – Convention relative aux modalités de la prestation « paie » assurée par le Centre de Gestion 85 – Autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion assure pour le compte de la Commune la prestation « Paie ». Cette convention prend fin le 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire présente les dispositions de la convention venant définir les modalités d'exécution de cette prestation. Elle est conclue pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2020 dans la limite d'une durée maximum de 4 années et précise que la facturation s'établira sur la base des tarifs adoptés par le Conseil d'Administration au titre de l'année au cours de laquelle s'effectue l'intervention, en fonction du nombre de bulletins de paie et de la procédure retenue par la Commune pour la délivrance des documents mensuels de la paie.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le projet de convention devant intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion pour la détermination des modalités de la prestation « paie »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le renouvellement de l'adhésion de la Commune à la prestation « paie » auprès du Centre de Gestion 85 à compter du 1^{er} janvier 2020 dans la limite d'une durée maximum de 4 années, dans les conditions exposées dans la convention venant encadrer les modalités d'exécution de cette prestation.

- Autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

QUESTION ORALE DU GROUPE AVEC VOUS, AIZENAY AUTREMENT

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Municipal du 2 mai 2017, M. Dominique Simonnet, de la Chambre d'Agriculture de la Vendée, a présenté le dispositif expérimental pour favoriser la reprise et l'installation d'agriculteurs sur la commune, notamment à l'occasion de cessations d'activité.

Le principe de ce plan d'actions expérimental avait été entériné par le Conseil municipal le 26 avril 2016, puis son financement voté le 2 mai 2017 à hauteur de 115 694 € sur 3 ans, dont 64 417 € à la charge de la commune.

La mise en place de ce plan résultait d'un diagnostic assez sombre sur l'avenir de l'agriculture agésinate, avec une perte régulière des sièges d'exploitations, aggravée par un taux de renouvellement le plus faible du territoire intercommunal. Le vieillissement des chefs d'exploitation laissait craindre une perte de 10 sièges à court terme sur les 63 entreprises agésinates.

A l'approche du terme de cette expérimentation, quel bilan provisoire peut-il être dressé des différentes actions ? Quelles sont quantitativement et qualitativement les actions de terrain entreprises ? Combien de cessations d'activité depuis 2017 ? Combien de reprises ? Quel taux de renouvellement ? Quel bilan financier, avec la part de chaque acteur ? Pourrait-il être envisagé d'étendre ce dispositif, qualifié d'innovant et d'inédit par ses promoteurs, à d'autres territoires ruraux ? Est-il envisagé de le prolonger ?

Réponse de Monsieur le Maire

Dans un premier temps, la Ville d'Aizenay a conduit avec les services de la Chambre d'Agriculture l'observatoire de l'agriculture qui a permis de dresser une photographie des forces et faiblesse de l'économie agricole locale.

De toutes les localités de la Communauté de communes Vie et Boulogne possédant plus de 10 exploitations, Aizenay affiche un taux de renouvellement relativement bas depuis 2014 : 2 %. alors que Beaufou avait un taux de 11% ; Apremont de 9% ; Grand'landes, La Genétouze et Falleron de 7 % ; Bellevigny, Les Lucs/Boulogne et le Poiré/Vie de 6%.

Sur la base de cette étude réalisée en 2016, des démarches ont été conduites par un groupe de travail constitué des représentants du milieu agricole (Jean-Yves Perraudeau, Jean-Pierre Guillet, Cédric Grellier, Marcel Buton), de représentants de la commune (Philippe Clautour, Bernard Perrin, Marie-Cécile Brochard, Didier Verdon) et du conseiller de la chambre d'Agriculture (Dominique Simonnet, Bruno Minoza puis Benoît Greffard).

Le Conseil municipal a proposé un plan d'actions expérimental en faveur de l'agriculture pour accompagner les transmissions et les reprises des exploitations agricoles lors de sa séance du 26 avril 2016.

Les objectifs de ce plan étaient

- Comment donner envie à des chefs d'exploitation, futurs cédants, de mettre leur exploitation en situation d'accueillir un ou des jeunes repreneurs pour concrétiser leur installation en tant qu'agriculteur à Aizenay ?

- Comment donner envie à des futurs jeunes exploitants de notre Commune ou d'ailleurs, de s'installer comme agriculteur à Aizenay ?
- Comment redonner collectivement confiance et espoir à un secteur majeur qui a un impact important pour la Commune ?

Ces objectifs nécessitaient un certain nombre d'actions avec la Chambre d'agriculture de Vendée

- Des actions vers les cédants sur la base d'un diagnostic d'entreprise
- Des actions en faveur des jeunes et visant à valoriser la Commune auprès d'eux
- Des actions de communication

Alors qu'il s'agissait de réagir pour accompagner cette branche économique, je rappelle que votre groupe s'est abstenu.

En 2017, la Ville a poursuivi son travail avec la Chambre d'Agriculture pour définir de nouvelles actions

- Proposition d'un Plan d'Action Transmission (reprise des éléments comptables de l'exploitation, analyse de la capacité de transmission, définition du plan d'actions).
- Proposition d'un diagnostic de reprenabilité (évaluation patrimoniale et évaluation de rentabilité de l'entreprise).
- Proposition d'un accompagnement des exploitations à la recherche d'un repreneur (inscription au répertoire départ/installation ; appui sur élaboration des offres de reprise ; recherches de candidats intéressés, accompagnement sur la mise en relation avec ce candidat...).

En parallèle, plusieurs actions d'accompagnement, de communication, de rencontres et d'animations sont préconisées par la Chambre d'agriculture.

Le plan de financement du dispositif a été élaboré par la Chambre d'agriculture au regard des rencontres avec les partenaires financiers :

Le coût total de l'action estimé était de 115.694 €

La participation de la commune envisagée était de 64.417 € répartis sur 4 exercices budgétaires en vue de financer des actions auprès des cédants et des candidats à l'installation ainsi que des actions de communication et animation.

Le Conseil municipal s'est prononcé le 2 mai 2017 pour cet accompagnement et je rappelle que votre groupe a voté contre

Les Actions

Plusieurs actions ont été réalisées en partenariat entre la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et la commune d'Aizenay. Débutées en 2016, elles se sont poursuivies

Année 2017

Juillet 2017 : rencontre avec les Présidents de SEA du canton pour présenter le projet expérimental

13 Juillet 2017 : Rencontre avec le Conseil régional des Pays de la Loire et la vice-présidente pour présenter le projet

Année 2018

Réunions « Rencontre des cédants le 25 mars 2018 et le 6 avril 2018

La Chambre d'Agriculture et la commune ont organisé deux moments d'échanges privilégiés avec les agriculteurs de la commune, âgés de plus de 55 ans.

Le 16 mars 2018, une première rencontre ouverte à tous a permis d'identifier une problématique partagée par de nombreux exploitants de la commune. Une seconde réunion avec les agriculteurs cédants, accompagnés par le groupe de travail a eu lieu le 6 avril. Ces rencontres ont permis à chaque participant de s'exprimer sur la problématique de la transmission des exploitations agricoles, l'importance d'anticiper, de ne pas s'isoler et laisser partir les terres vers des agrandissements sans prendre en compte les notions de devenir de l'élevage, le maintien du paysage...

Réunion « rencontre des jeunes » le 21 Juin 2018,

Réunion avec les financeurs, la SAFER et les représentants des Jeunes Agriculteurs afin d'attirer les futurs porteurs de projet. L'après-midi, une porte ouverte a eu lieu sur une exploitation agricole afin de montrer le dynamisme local

Depuis le lancement de cette action, l'attente est grande avec une participation significative et active de plus de 10 exploitations à la recherche de repreneurs ou associés. Cette dynamique est forte, les échanges sont constructifs et l'action se poursuit.

29 juin 2018, des futurs agriculteurs sur une ferme

Réunion 11 octobre 2018 : Rencontre avec les Cédants

Réunion 17 octobre 2018 : Rencontre avec les installés récemment

2019

1^{er} février 2019 au Poiré sur Vie, présentation de l'étude concernant la transmission en agriculture sur le territoire Vie et Boulogne.

Juin 2019, Rencontre avec les établissements de formation agricole (MFR Les Hermitants et Association Départementale de Promotion Sociale (ADPS) de la Chambre d'Agriculture) et témoignage de jeunes récemment installés.

Juillet 2019, Présentation du projet au COTIR (Comité Orientation Transmission Installation Régional) à Angers.

Août 2019, rencontre des jeunes en formation à l'ADPS pour échanger sur les projets et évoquer les problématiques d'Aizenay.

10 Octobre 2019, Visite d'exploitation à Saint-Hillaire-de-Loulay pour échanger avec les exploitants ayant été concernés par des départs en retraite et l'installation des jeunes agriculteurs. Le témoignage de leur expérience était très intéressant pour la poursuite de la démarche du groupe de travail.

Départ / Installation

Exploitations	Départs	Installations
La Charloisière	2	
L'Echasserie	1	
La Goronnière	1	
Les 3 Chênes	1	
Le Puy Poitevin	1	
La Naulière Bernard		1

L'Hérissonnière		2
La Chavechère		2
La Maronnière		1
La Courollière		1
La Bretonnière		1

Entre 2018 et 2019, on a enregistré 8 installations pour 6 départs.
 Maintien de l'exploitation à l'Atrie.

Dans ce dispositif expérimental « S'installer en Agriculture à Aizenay », tous les agriculteurs de 55 ans et plus ont été contactés.

Coût pour la commune

En application de la convention de partenariat, la participation de la commune s'élève à 30 784,20 € à fin 2019 et sera moins élevée que le plan de financement présenté en 2017.

Année	Montant	Montant pris en charge par la Commune	Montant pris en charge par la Chambre d'Agriculture
2017		3 972 €	
2018	22 212 €	17 769 €	4 443€
2019	11 304 €	9 043,20 €	2 260,80 €

L'objectif majeur de la commune est de préserver l'attractivité de son territoire, tant du point de vue de sa richesse et sa diversité paysagère que du maintien de l'économie agricole. Et derrière cet objectif, un plan d'action qui doit donner des envies : des envies à de futurs cédants de mettre leur exploitation en situation d'accueillir des jeunes repreneurs, des envies à de futurs jeunes agriculteurs de s'installer à Aizenay. Et au-delà de ces envies, redonner collectivement confiance et espoir à un secteur majeur et impactant pour la commune.

A Aizenay, le monde agricole joue un rôle important dans l'entretien du paysage et nous continuerons à être attentifs et à accompagner le milieu rural et les agriculteurs. Cette action s'inscrit dans la durée et c'est une dynamique à mettre en œuvre. C'est la première fois qu'une commune prend les moyens de mettre en œuvre un plan d'action qui vise à maintenir les paysages, la biodiversité les prairies et les troupeaux, l'économie agricole face à la disparition des exploitations.

La commune d'Aizenay a un rôle de sensibilisation avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture et c'est la raison pour laquelle elle s'est engagée dans cette opération expérimentale. C'est de notre responsabilité.

Séance levée à 21h15

À Aizenay,

Le secrétaire de séance,
 Philippe CLAUTOUR

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 17/10/2019 AU 20/11/2019
en application des articles L 2122-22 et 23
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION DU 07/09/2017

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2019-217	Préemption sur la parcelle cadastrée section BC n°101 (propriété de M et Mme MERLIN) au prix principal de 138 000 € TTC et frais de commission de 8 000 €
2019-218	Levé topographique caserne des pompiers - STE GEOUEST (85000 LRSY) - pour un montant de 580 € HT soit 696 € TTC
2019-219	Mission de diagnostic géotechnique impasse des petits moineaux (Handi-Espoir) - IGESOL (85170 BELLEVIGNY) - pour un montant de 1 315 € HT soit 1 578 € TTC
2019-220	Fourniture de combustible pour la Salle des Ganneries et Salle Les Quatre Rondes - Sté BRETECHE (85150 LES ACHARDS) - pour un montant de 8 737,50 € soit un TTC 10 485 € TTC
2019-233	Investigations sur le sol 4 r G Clémenceau pour recherche de pollution - STE SEREA (44119 TREILLERES) - pour un montant 2 810 € HT soit 3 372 € TTC
2019-236	Contrat d'hébergement et de maintenance du logiciel ALOA pour la gestion des temps CONSONANCE WEB (19100 BRIVE LA GAILLARDE), redevance annuelle de 990 € HT (1 188 € TTC)
2019-237	Portant renonciation exercice DPU parcelle AX 53 AX 51 1/2 indivise
2019-238	Portant renonciation exercice DPU parcelle AL 129
2019-239	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 446 AW 452
2019-240	Portant renonciation exercice DPU parcelle BH 316
2019-241	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 447
2019-242	Mise à disposition locaux (à titre gratuit) de l'Espace Jules Verne pour l'association Club Agésinates Retraités pendant 1 an renouvelable tacitement
2019-243	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 304 301 303 305
2019-244	Étude géotechnique pour le projet de construction vestiaires de football au stade d'honneur - Sté IGESOL - pour un montant de 1 280 € HT soit 1 536 € TTC
2019-245	Étude géotechnique pour le projet de construction de salle polyvalente - Sté IGESOL - pour un montant de 1 315 € HT soit 1 578 € TTC
2019-246	Étude avant-projet d'implantation d'un container pour terrain tir à l'arc - Béatrice NEAU ARCHITECTE (85190 AIZENATY) - pour un montant de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC
2019-247	Attribution MP 2019PA14 - Acquisition d'un robot de tonte et d'une tondeuse autoportée pour le service des espaces verts - Attributaires : Lot n°1 d'acquisition d'un robot de tonte à SAS BARREAU JEREMY ET FILS (85300 CHALLANS) pour un montant de 14 545,84 € HT (17 455,01 € TTC), lot n°2 d'acquisition d'une tondeuse autoportée à SAS EQUIP JARDIN ATLANTIC (44840 LES SORINIÈRES) pour un montant de 27 658,33 € HT (33 990,00 € TTC) soit un total de 42 204,17 € HT (51 445,01 € TTC).
2019-248	Mise à disposition de locaux au Centre Social Mosaïque au profit de Clowns et Vie pour permanences hebdomadaires (à titre gratuit)
2019-249	Mission d'étude préalable et mesures de compensation collective agricole au sein de la première tranche opérationnelle de la ZAD - SCE ENVIRONNEMENT (44000 NANTES) - pour un montant de 7 600,00€ HT soit 9 120,00€ TTC
2019-250	Complément d'étude investigation sur le sol 4 r G Clémenceau pour recherche de pollution - STE SEREA - pour montant 1 602,50 € HT soit 1 923 € TTC
2019-251	Portant renonciation exercice DPU parcelle AM 167
2019-252	Portant renonciation exercice DPU parcelle BE 157

2019-253	Portant renonciation exercice DPU parcelle AM 268
2019-254	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 32
2019-255	Portant renonciation exercice DPU parcelle AI 102
2019-256	Portant renonciation exercice DPU parcelle AY 33
2019-257	Portant renonciation exercice DPU parcelle AS 224 AS 227
2019-258	Avant-projet réaménagement parking du stade d'Aizenay - Sté JARDINS DE VENDEE (85190 AIZENAY) - pour un montant de 1 378,13 € HT (1 653,76 € TTC)
2019-259	Portant renonciation exercice DPU parcelle BK 179
2019-260	Mission de contrôle technique pour travaux aménagement tribune amovible salle 4 rondes - SOCOTEC (85000 LRSY) - pour un montant de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC
2019-261	Mesure activité volumique du Radon bâtiment utilisé pour enseignement crèche et garderie - SOCOTEC ENVIRONNEMENT - pour un montant de 1 100 € HT
2019-262	Acquisition panneaux acoustique maison 7 rue de Villeneuve - TEXAA (33174 GRADIGNAN) - pour un montant de 4 032 € HT soit 4 838,40 € TTC
2019-263	MP2019PA12 - Mission de diagnostic et de schéma directeur assainissement des réseaux EU - SANS SUITE
2019-265	Acceptation du don de M. Steven LEDERMAN d'un montant de 895,10 €